

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAILLAC SEANCE DU 1^{er} octobre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : TOUS SAUF Madame Martine GARCIA - Monsieur Vincent BEUZÉBOC, ABSENTS EXCUSÉS, Assistait à la réunion en visio-conférence : M. BAILLARGEAT Arnaud
Conseillers en exercice : 15. Présents : 12. Pouvoirs : 2. Votants : 14.

-Le compte rendu du 28 mai est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal DECIDE

-De mettre à disposition de Madame REAUX Pauline les parcelles C 1347 et C 1416 situées à Chavignac et à signer cette convention de mise à disposition pour une durée d'une année, reconductible une fois.

-De terminer les échanges avec la famille RENAULD DELHINGER dans le cadre de l'aménagement du rond-point de la Touche,

-De maintenir la convention existante concernant le chemin du Moulin de Chaillac : occupation des parcelles AD 246 et 221, pose de la clôture sur le chemin du moulin de Chaillac, et passage piétons permettant de rejoindre le sentier de randonnée.

- De terminer la vente de la parcelle AH 366 à la Forêt au profit de M. DENEUVILLE et M. BATAILLE

- De vendre 4 lots au Lotissement de la Gare à -M. et Mme Colin WELLING, M. Lukasz DOMARADZKI, M. et Mme Alan KENNELL,

- D'adhérer au comité de Défense de la Gare d'Argenton-sur-Creuse

- D'organiser les opérations du Recensement de la population 2022 et recruter 4 agents recenseurs

- De créer un contrat d'apprentissage

- D'organiser la visite de la maison des apprentis rue de la Gare et de faire réaliser une étude de faisabilité pour la mise en location de cet immeuble

- De participer au Fonds de solidarité Logement FSL à hauteur de 1,66€ par résidence principale soit un total de 836,64€ et au Fonds d'aide aux Jeunes en Difficulté FAJD du Département à hauteur de 0,70€ par jeune de 18 à 25 ans, soit une participation de 41, 30€ par la commune de Chaillac qui compte 59 jeunes d'après le dernier recensement de la population en 2017

- D'étudier éventuel projet FRET sur l'embranchement ITE (Installation Terminale Embranchée) de Celon-Réseau SNCF. la SNCF a pris contact avec lui afin d'évoquer l'avenir de cette installation qui intéresse certaines entreprises minières et céréalières. Les membres du Conseil Municipal réfléchiront à l'avenir de cet embranchement

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2022 à la prévoyance et à la mutuelle santé des agents municipaux à 15€ mensuel chacun

- D'augmenter de 40€ la part fixe et d'augmenter de 3 % la part variable de la commune concernant la redevance d'assainissement collectif

- D'adhérer au groupement de commandes « Pôles Energie Centre » du SDEI afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et d'électricité et de services associés.

- D'organiser la foire aux chevaux du 16 octobre 2021

- D'organiser une soirée cinéma le 30 octobre 2021 à 20h à la salle des fêtes

- De la Mise en place des 1607 heures au 01/01/2022

- Du recouvrements des dettes des locataires et des poursuites par huissier

- Décide d'ajourner tous les projets d'énergies renouvelables jusqu'à l'élaboration du PLUI.

La séance est levée à 1h30.
